## Libération conditionnelle

ce qui est de nos recherches et de nos études. Il faut commencer à établir le cadre d'une législation qui traitera le problème de façon plus satisfaisante. Le ministre l'a dit: c'est une réponse à un besoin pressant. Mais ce n'est qu'un pas sur la voie qui mène à une solution complète.

La libération conditionnelle est l'un des aspects importants de la justice pénale. Puis-je passer en revue quelques-unes des mesures que nous avons prises? Nous avons apporté quelques amendements au Code criminel. Ils ont produit un certain effet. Nous disposons du rapport Hugessen sur la libération de détenus. Le Sénat étudie maintenant le régime de libération conditionnelle. Un ombudsman a été nommé pour étudier certains des criefs des détenus.

En écoutant le député de Scarborough-Est (M. Stackhouse) parler au nom du parti conservateur progressiste, j'ai cru que ses remarques pourraient se résumer ainsi: Mettez ces gens en prison, jetez la clé et laissez les à l'ombre. Cette critique peut sembler un peu dure, mais il a exposé certains cas de réadaptation qui ont échoué sans en exposer d'autres qui ont réussi. Il n'a rien dit du fort pourcentage de récidive qui se produit quand on garde les détenus au pénitencier trop longtemps.

Le député a appuyé sur la surveillance. Lorsqu'il est question de libération conditionnelle, il ne s'agit pas seulement de surveillance mais de correction et de réhabilitation d'un libéré sur parole s'intégrant de nouveau dans la collectivité. Il faut l'aider à s'adapter aux conditions de vie, à l'emploi et à son comportement envers lui-même et envers les autres membres de la société. Nous avons eu bien des rapports sur la question de la libération conditionnelle. Un chapitre du rapport Ouimet en traite. Comme on nous le faisait observer il y a eu le rapport Hugessen. Il y a aussi eu la déclaration officielle de l'Association canadienne de criminologie.

J'ose espérer que le comité plénier étudiera et adoptera ce bill aujourd'hui-même, afin que la Commission, son effectif renforci des membres spéciaux nouvellement nommés, puisse procéder avec plus d'efficacité à la libération conditionnelle des détenus. Cela dit, j'espère que le ministre renverra au comité le rapport Hugessen, le rapport du Sénat, et celui où l'Association canadienne de criminologie fait connaître son point de vue, afin que le comité puisse les étudier. Le ministre serait alors en mesure de présenter une mesure législative qui soit mieux adaptée au problème des libérations conditionnelles.

Ce n'est pas seulement une question de surveillance mais aussi de réhabilitation et de retour au bien. L'Association canadienne de criminologie a formulé 27 recommandations où elle définit l'objet et la fin des libérations conditionnelles. Elle a insisté pour que, dans la refonte proposée, l'on s'applique à élaborer au Canada un régime de libération conditionnelle qui soit facile à comprendre pour les détenus, les libérés sur parole, la police, les hommes de loi, le personnel chargé de la surveillance des détenus et des libérés sur parole, et pour la population en général. Les libérations conditionnelles variant depuis les libérations complètes, les libérations conditionnelles de jour jusqu'aux absences temporaires créent de la confusion chez les gens. Il en résulte de la critique qui parfois s'avère inutile et injuste.

M. l'Orateur adjoint: Je me demande si le député accepterait d'interrompre ses commentaires à ce stade-ci.
[M. Gilbert.]

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Champlain (M. Matte)—La Gendarmerie royale du Canada—Les enquêtes sur les informations données aux gouvernements provinciaux sur les ministres; le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Les ressources énergétiques—Les propositions aux États-Unis quant au projet de ligne de pétroliers du TAPS vers Cherry Point—La question de l'acheminement via le Canada; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—Les affaires extérieures—Les intentions du gouvernement quant à la reconnaissance du nouveau gouvernement chilien.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Je présume que les partis se sont consultés quant aux mesures qui seront discutées. On pourrait peut-être l'inscrire au dossier.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, nous en avons discuté, mais aucune position déterminée n'a été adoptée. Il pourrait y avoir un accord de ne pas avoir l'heure réservée aux initiatives parlementaires, mais de poursuivre l'étude du bill dont nous sommes présentement saisis. Si nous finissions avant 6 heures, nous pourrions reconsidérer notre position et peut-être suspendre les travaux ou passer au bill sur le financement du Canadien National. J'avoue qu'il n'y a eu aucune entente. Je ne fais que mettre de l'avant cette proposition en pensant qu'il s'agit là d'une question que les députés peuvent vouloir considérer.

• (1700)

M. Bell: Nous sommes d'accord.

M. Howard: Ainsi que l'a dit le secrétaire parlementaire, aucune position déterminée n'a été prise. Nous n'étudierons pas de bills d'initiative parlementaire cet après-midi, et le point suivant inscrit au Feuilleton c'est la rubrique «Avis de motions portant production de documents». Le gouvernement a cherché pendant longtemps à mettre toutes ces motions aux oubliettes et à empêcher la divulgation des documents. Nous pourrions peut-être voir si nous pouvons convaincre les députés d'en face de modifier cette attitude.

Une voix: Dites oui ou non!

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a aucune entente.

## BILLS PRIVÉS

[Traduction]

THE NATIONAL DENTAL EXAMINING BOARD OF CANADA

L'ordre du jour appelle:

13 juin 1973—Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des bills privés en général et du Règlement du bill S-7, loi concernant The National Dental Examining Board of Canada.—M. Railton.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député de